



# COMITE DU PUY-DE-DOME DE BASKET-BALL

Association n° W632001116 - SIRET : 414 230 227 000 12 - Code NAF / APE 9312 Z  
IBAN FR76 1558 9636 1005 5230 1804 016

## COMMISSION DE DISCIPLINE

Réunion du 13 février 2017

Présent(e)s : **BOUAZIZ M, BRANDON E, BRUT N, GONZALEZ F, LABRANDINE M-C, LAFOURCADE C, LAPEIRE J-M, MANIEL J-Y, MAZELIER H, MICO D, MONTELION C, PERCHET A, PRAT M, VELLARD M**

Excusé(e)s : **CHAMPOMIER L, CHAZAL J, RIGAULT J, ZENNOUCHE J-P**



### Dossier Disciplinaire 16-17 / n°04 - Chargé d'instruction : Denis MICO

ATTENDU que Madame SILLAIRE Charlotte, licenciée de l'US BEAUMONT n°VT980020 a été sanctionnée de :

- une faute technique lors de la rencontre n° 14 de Départementale Féminine 3 Poule B, en date du 01/10/2016 ;
- une faute technique lors de la rencontre n° 53 de Départementale Féminine 3 Poule B, en date du 26/11/2016 ;
- une faute technique lors de la rencontre n° 86 de Départementale Féminine 3 Poule B, en date du 22/01/2017 ;
- une faute technique disqualifiante lors de la rencontre n° 86 de Départementale Féminine 3 Poule B, en date du 22/01/2017.

POUR CES MOTIFS, la Commission de Discipline du Comité de Basket Ball du Puy-de-Dôme décide :

**De suspendre Madame SILLAIRE Charlotte, licenciée de l'US BEAUMONT n°VT980020, de toute fonction pour une durée ferme de deux semaines, assorties d'un sursis de quatre semaines, du vendredi 24 mars 2017 au vendredi 07 avril 2017 inclus.**

*Il est précisé d'une part qu'en vertu de l'article 635 des règlements généraux de la FFBB, un licencié suspendu ne pourra participer (joueur, entraîneur, arbitre, OTM, ...), durant la période de suspension à aucune rencontre officielle ou amicale, et que d'autre part que dans l'hypothèse où les rencontres prévues dans la période de suspension seraient remises, reportées ou avancées, un licencié suspendu ne pourra y participer en raison de la présente suspension et ce dans les mêmes restrictions.*

La somme de 100 € sera prélevée du compte association de l'US BEAUMONT pour frais de procédure pour 4<sup>ème</sup> faute technique.

**Cette décision a été prise à la majorité des membres de la Commission Juridique présents.**



63, Avenue Barbier Daubrée  
63100 CLERMONT-FERRAND  
Tél : 04 73 92 48 54

<http://www.basket63.com>

Courriel : [contact@basket63.com](mailto:contact@basket63.com)



web